



Burkina Faso

28 MARS 2025

Ouagadougou, le

Le Premier Ministre

N° 2025-041

/PM/SG/DGEFIC/TWA

A

Toute autorité contractante

**Objet** : mise en œuvre d'un accord-cadre entre  
l'Etat Burkinabè et Horizon Industrie

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des unités industrielles locales, l'Etat Burkinabè a signé un accord-cadre avec l'entreprise Horizon Industrie pour la fourniture de matériels et d'équipements informatiques assemblés au Burkina Faso. La signature de cet accord-cadre vise à faciliter l'accès des autorités contractantes à des équipements de qualité dans des délais de livraison raisonnables, tout en créant les conditions d'un développement économique endogène.

Dans le souci de faciliter la mise en œuvre de cet accord-cadre, j'invite les autorités contractantes des ministères et Institutions à exprimer leurs besoins en matériels et équipements informatiques sur la base de la liste jointe en annexe et à les transmettre au ministre chargé de la Transition digitale **au plus tard le 20 mars de chaque année**. Les besoins exprimés par lesdites autorités contractantes doivent être en cohérence avec les crédits budgétaires prévus à cet effet.

Au titre des acquisitions de l'année 2025 dont le lancement de la procédure n'est pas intervenu avant la date de signature de la présente circulaire, le délai d'expression des besoins y relatifs est fixé **au plus tard le 30 avril 2025**.

Au regard de l'importance des objectifs poursuivis à travers l'accord-cadre, j'invite les autres autorités contractantes notamment celles des Sociétés d'Etat, des établissements publics de l'Etat, des Autorités administratives indépendantes et des collectivités territoriales à statut particulier, à s'y référer pour la satisfaction de leurs besoins en matière informatique.

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE/LC) fera le point de l'état de mise en œuvre de la présente lors de ses contrôles.

J'attache du prix au strict respect des termes de la présente.

**Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO**

Officier de l'Ordre de l'Étalon

**P.J.** : cadre des spécifications  
techniques des produits  
de Horizon industrie